

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3618**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Electricité et électronique option électronique analogique et micro-électronique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Université François Rabelais - Tours Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Tours, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Président d'université de Tours

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

255 Electricité, électronique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cet électronicien architecte de système accomplit diverses activités de conception et de réalisation de systèmes analogiques. Tout au long de son travail, il prend en compte les impératifs économiques qui lui sont imposés (coût, délais, qualité...).

Il effectue des choix technologiques (composants classiques ou composants intégrés) en fonction de l'application à réaliser. Il conçoit et fabrique des circuits intégrés en appliquant les règles de compatibilité électromagnétique. Il trace le schéma du circuit sur poste de CAO (conception assistée par ordinateur). Il effectue des simulations et réalise des cartes électroniques qui seront ensuite contrôlées sur banc de tests (caractérisation).

Il peut aussi mettre en œuvre la technologie CMS (composants montés en surface).

Capacités attestées : Connaître les principales fonctions de la spécialité : amplification, filtrage, génération de signaux, transmission, commutation, conversion de puissance...

Maîtriser les techniques d'analyse des problèmes et en déduire la méthode et le matériel adaptés

Etre capable de respecter rigoureusement les méthodes de contrôle

Actualiser en permanence ses connaissances sur l'évolution des technologies

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les secteurs de l'automobile, de l'électroménager, de l'avionique, de la mesure-instrumentation ou de la médecine.

Architecte en électronique analogique

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel

K2402 : Recherche en sciences de l'univers, de la matière et du vivant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Génération de signaux périodiques ; filtrage et amplification des signaux ; circuits analogiques programmables
- Physique des composants à semi-conducteur ; circuits à composants discrets ; composants montés en surface (CMS) ; instrumentation programmable et analyse des composants et des circuits
- Traitement analogique des signaux ; électronique de commutation
- Technologie pour la microélectronique ; CAO des circuits intégrés
- Connaissance de l'entreprise ; culture et communication
- Anglais

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels
-------------------------------	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-tours.fr/>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :